

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

**VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 13 Avril 2016

Le Mercredi 13 Avril 2016 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 7 Avril 2016 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, SANDRIN Chantal, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, TOURAINE Jean-Louis, RABATEL Thérèse, BURILLON Carole, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, LEBUHOTEL Bruno, ODIARD Patrick, RUNEL Sandrine, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, MICHONNEAU Elsa, AUZIAS Anne, MORIN André,

Excusés pouvoir : Mmes & MM : GAY Nicole, LEFAOU Michel, PELAEZ Louis, BONNIEL CHALIER Pascale, RITTER Michel, POURCHER Victoria

Excusés : Mmes & MM : FONDEUR Marie-Odile, DESBOS Eric,

Absents : Mmes & MM : BOUDOT Christophe, DELACROIX Pierre,

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 13 avril 2016



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^{ème} arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, messieurs, bonsoir.

Nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement. Mme MICHONNEAU sera notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel.

(Mme MICHONNEAU procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Merci. Nous avons le quorum, nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement par une information. M. Pierre DELACROIX m'a demandé à être rattaché au groupe Front National.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de parole ou de modification sur ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Certains collègues devant nous représenter ce soir, nous allons commencer, si vous le voulez bien, par les dossiers sport et je vais donner la parole à M. MATARFI pour le point 11.

11. Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association Les Lions du 8^e, pour l'organisation d'une manche du « Tournoi National Jeunes » de tir à l'arc, du 14 au 16 mai 2016, dans le stade de Gerland à Lyon 7^e

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

L'Association Les Lions du 8^e, excellent club d'archers de notre arrondissement, s'est vue confier par la Fédération Française de Tir à l'Arc l'organisation d'une manche du Tournoi National Jeunes France de tir à l'arc du 14 au 16 mai 2016 au stade de Gerland.

Ce tournoi réunira sur trois jours l'élite nationale des jeunes et des espoirs, soit environ 200 archers.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élevant à 25 000 euros l'Association avait sollicité une aide à hauteur de 3 000 euros.

Je vous demande de bien vouloir valider l'aide de 2 500 euros accordée par la Ville de Lyon au bénéfice des Lions du 8^e.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. Les Lions du Sport – Attribution de subventions aux associations sportives de proximité

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit de la très attendue dotation des Lions du Sport, la première des trois dotations 2016, qui s'appelle dotation de proximité.

Les 4 associations sportives sélectionnées sont :

- Cyclo Sport Lyon 8, pour l'organisation de la Cyclo de Lyon, traditionnellement le 1^{er} dimanche de mars, pour un montant de 500 euros ;

- Association Cyclotouriste Lyon 8^{ème} pour l'organisation d'un rallye qui s'est déroulé dimanche dernier, pour un montant de 500 euros ;

- Association EKOP BAUDOUX pour le financement d'un brevet d'éducateur enfants d'un encadrant, 500 euros ;

- l'ALBEU pour la modernisation des installations du club sportif, 500 euros.

Merci par avance de valider cette dotation de 2 000 euros répartie en quatre fois 500 euros.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. Attribution d'une subvention ponctuelle de 5 000 euros à l'Association Asul Lyon 8 Tennis de Table pour l'organisation du Championnat de France de tennis de table handisport, les 21 et 22 mai 2016 au Palais des Sports

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Créée en 1990, l'Association ASUL Lyon 8 Tennis de Table compte 236 licenciés pour la saison sportive 2015-2016 et notamment parmi ceux-ci Anne BARNEOUD championne paralympique qui s'est

illustrée dans de nombreuses compétitions internationales et qui va représenter la France aux jeux paralympiques de Rio 2016.

L'Association ASUL Lyon 8 Tennis de Table s'est vue confier par la Fédération Française de Tennis de table l'organisation du championnat de France handisport qui aura lieu les 21 et 22 mai 2016 au Palais des Sports de Gerland à Lyon. Cet événement réunira 145 pongistes.

L'ASUL s'est vue confier l'organisation car elle a respecté le cahier des charges et comme c'est un club très structuré et très sérieux la Fédération lui a fait confiance.

Cette compétition aura deux objectifs essentiels : d'une part faire évoluer le regard sur le handicap et, d'autre part, encourager les personnes handicapées à pratiquer une activité sportive.

Le budget prévisionnel de cette belle manifestation étant de 123 000 €, l'Association ASUL Lyon 8 Tennis de Table avait sollicité 8 000 €.

Je vous invite à voter favorablement l'aide financière de la Ville de Lyon d'un montant de 5 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. Entretien des fresques du Musée Urbain Tony Garnier : approbation de la convention d'application portant attribution 2016 d'une subvention d'investissement de 9 500 euros

Mme STEFANI-JACOB.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Par délibération du 17 décembre 2015, vous aviez approuvé le versement d'une subvention individualisée d'investissement d'un montant annuel de 9 500 € au titre de l'entretien des 25 fresques du Musée Urbain Tony Garnier.

Le versement de cette subvention nécessite règlementairement la conclusion d'une convention d'application entre la Ville et le Musée Urbain Tony Garnier.

Je vous propose d'approuver la convention jointe au rapport portant versement de la subvention d'investissement précitée qui contribue directement à maintenir en bon état l'ensemble des fresques du Musée Urbain visités par plusieurs dizaines de milliers de touristes chaque année.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Jazz à cours et à jardin pour l'organisation du Festival Jazz à cours et à jardin, du 1^{er} au 5 juin 2016

Mme STEFANI-JACOB.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit de voter l'attribution d'une subvention de 2 000 € à cette association qui organise un festival chaque année au mois de juin dans plusieurs jardins. Cela a démarré dans le 5^{ème} arrondissement, cela a continué dans le 6^{ème} et le 9^{ème}.

Pour la 5^{ème} édition, l'association propose une trentaine de concerts qui vont s'adresser à tous publics, un peu partout dans la ville. En ce qui nous concerne, il y aura un concert au Clos Layat.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. Arrondissements en fête – Subventions aux associations – **Approbation de conventions type**

Mme STEFANI-JACOB.- Le rapport a pour objet le soutien à 14 projets festifs portés par différentes associations qui sont pour le 8^{ème} arrondissement, le Comité des fêtes Monplaisir et les Etats en Fête.

Pour le Comité des fêtes, il s'agit de Monplaisir Aventure qui est organisé depuis plusieurs années dans le jardin de l'Institut Lumière. Les activités proposées : jeux géants, traditionnels et insolites en bois pour les enfants.

Cet événement, organisé avec l'aide de 30 bénévoles, rencontre chaque année un très grand succès.

On propose une subvention de 2 000 € pour cette animation.

La Soirée éclatante aux Etats, le 13 juillet, organisée par l'association Etats en Fête, à destination de tous les habitants, se déroule Place du 8 mai 1945, lieu central du quartier des Etats-Unis. Il y aura plusieurs spectacles de rue, musique, théâtre, danse. Le programme autour des valeurs de la République sera co-construit avec

les partenaires du centre social, la Compagnie *Et si c'était vrai* et les écoles. Un repas et un final avec un feu d'artifice clôturera la soirée.

Pour aider cet événement, la Ville de Lyon souhaite les soutenir à la hauteur de 2 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Nous allons revenir à l'ordre du jour tel qu'il vous était proposé. Je donne la parole à M. TOURNEBIZE pour le Compte administratif 2015.

2. Compte administratif 2015

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Nous allons procéder à l'examen du Compte administratif, c'est-à-dire l'exécution de notre budget d'arrondissement, exercice annuel. Peu de choses à dire sur ce Compte administratif, si ce n'est pour soulever deux ou trois points que vous auriez pu voir par rapport à l'état d'exécution du budget de l'année précédente, deux ou trois lignes qui ont pu évoluer.

La ligne 60628 « Autres fournitures non stockées » a évolué entre 2014 et 2015 pour une raison très simple, c'est que dorénavant la Mairie d'arrondissement a en charge l'achat des couches dans les crèches, ce qui n'était pas le cas l'année précédente.

Autre ligne qui évolue, la ligne 60632 « Fourniture de petits équipements » puisque nous avons racheté un certain nombre

d'équipements pour la salle de l'espace citoyen qui est fort utilisée et il y avait donc nécessité de modifier les équipements.

Ensuite la ligne 61035 concernant les « Locations mobilières », puisque cette année nous avons pris en charge la patinoire installée à Monplaisir pendant 3 ou 4 semaines, ce qui n'était pas le cas précédemment puisque c'était la Ville de Lyon qui prenait cela en charge. Dorénavant c'est donc la Mairie d'arrondissement, ce qui explique l'évolution également de ce poste.

Si ce n'est ces quelques remarques, je vous demande de bien vouloir approuver ce Compte administratif qui se solde donc par un excédent de 2 099,13 € que nous allons affecter dans la Décision modificative que nous voterons par la suite.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce Compte administratif ? *(Non)*.

Je vais laisser la présidence à M. Christophe COHADE puisque le règlement dit que le Maire doit sortir pour le vote du Compte administratif.

(Monsieur le Maire quitte la salle).

M. COHADE.- Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? 1 voix contre et 3 abstentions. Le Compte administratif est approuvé à la majorité.

(Retour de Monsieur le Maire).

M. LE MAIRE.- Nous allons continuer. Je donne la parole à M. TOURNEBIZE pour la Décision modificative n° 1.

3. Décision modificative n° 1

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Ce reliquat de 2 099,13 €, nous nous devons de l'affecter par le biais de cette Décision modificative et nous l'affecterons donc à l'achat de matériel pour les illuminations sur Mermoz sud.

Comme vous le savez, chaque année la Mairie d'arrondissement achète sur ses propres deniers un certain nombre de luminaires qui sont installés un peu partout dans l'arrondissement. Nous avons commencé à le faire sur Mermoz il y a un an ou deux. On a une forte demande là-bas pour que l'on accroisse un peu les choses et donc les 2 099,13 € seront affectés aux illuminations sur Mermoz Sud.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Peut-être que cela va faire sourire de prendre la parole pour une somme qui somme toute est très modeste, mais il eut été symbolique d'affecter cette somme par exemple au budget de l'année suivante pour diminuer d'autant les dépenses de l'arrondissement. Je sais bien qu'avec cette somme on n'aurait pas pu diminuer les impôts locaux, ni faire grand-chose, mais c'était plutôt un symbole de montrer le souci de faire des économies.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? (*Non*).

Monsieur TOURNEBIZE ?

M. TOURNEBIZE.- Il y a quelques règles en droit public. Quand vous avez un budget qui a été voté, vous êtes tenus d'affecter la totalité des sommes de ce budget, y compris de manière postérieure à l'exercice du budget considéré. On ne reverse donc pas dans un pot commun, on utilise l'ensemble des sommes qui ont été affectées.

En plus, on passe son temps à se plaindre que l'on a un budget relativement modique, alors si en plus il fallait l'amputer chaque année des excédents que l'on n'aurait pas consommés, on ne ferait plus grand-chose dans l'arrondissement.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? 1 voix. Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

4. Règlement intérieur du conseil d'arrondissement : Tenue des séances du Conseil d'Arrondissement

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Nous allons voter à nouveau notre règlement intérieur, sur lequel nous avons délibéré il y a un an, puisque nous allons modifier son article 16 concernant le bulletin internet d'information de l'Arrondissement, afin de se mettre en conformité avec à la fois les règles du Code Général des Collectivités Territoriales et la jurisprudence concernant l'expression de l'opposition.

En clair et sans entrer dans le détail juridique, la nouvelle formulation nous permet de réserver un espace à l'expression des conseillers d'arrondissement n'appartenant pas à la majorité du Conseil municipal puisque c'est l'expression consacrée par le Code Général des Collectivités Territoriales et tout élu doit être regardé comme n'appartenant pas à la majorité du Conseil d'arrondissement dès lors qu'il s'est publiquement situé dans l'opposition. C'est une lapalissade, mais nous sommes bien contraints de l'écrire.

J'ai cru comprendre que sur cette proposition de règlement il y avait le souhait d'un amendement. Je ne sais pas si j'en parle tout de suite ou si je laisse ceux qui ont déposé cet amendement s'exprimer

d'abord, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE.- A partir du moment où vous présentez le rapport, présentez tout ce qui est prévu dans le rapport et je laisserai la parole à ceux qui proposent cet amendement.

M. TOURNEBIZE.- Une proposition d'amendement a été déposée par nos collègues d'Europe Ecologie Les Verts qui, jusqu'à plus ample informé, font partie de la majorité municipale, afin que le texte soit rédigé de manière un peu différente et permette –je schématise– l'expression de chacun des groupes quel qu'il soit.

Cela pose un certain nombre de problèmes. D'abord un problème juridique parce que cet amendement prévoit de réserver un espace à l'expression des conseillers d'arrondissement au travers de leur groupe politique d'appartenance au Conseil municipal. Or le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les bulletins d'information générale au niveau municipal, un espace soit réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. C'est expressément écrit.

C'est une lecture un peu extensive du Code Général des Collectivités Territoriales que font nos collègues en la matière.

Par ailleurs, le groupe Europe Ecologie Les Verts, jusqu'à plus ample informé, fait partie de la majorité. Dans tous les arrondissements, le choix a été fait que l'espace d'expression aux élus de l'opposition pour éviter des supports de communication avec des pages et des pages de tribune libre, soit réservé au niveau de Lyon Citoyen, qui permet à tous les groupes municipaux de s'exprimer.

Je rappelle, pour que l'on remette les choses en perspective, que Lyon Citoyen c'est 280 000 exemplaires et la Newsletter du 8^{ème}, c'est un millier d'abonnés, on n'est pas tout à fait dans la même

jauge.

Cette expression existe donc déjà au niveau du Conseil municipal et il ne nous paraît pas utile de l'étendre.

Par ailleurs, par rapport à cette Newsletter, demander que chaque groupe puisse s'exprimer nous conduirait à occuper les deux tiers voire les trois quarts de la Newsletter sur l'expression des différents groupes politiques, et ce n'est pas tout à fait son objet.

L'objet c'est d'informer les habitants de ce qui se fait, du travail des élus et les élus d'Europe Ecologie Les Verts font partie de la majorité donc participent de cette activité. Que les groupes ne faisant pas partie de la majorité puissent s'exprimer, c'est une chose, mais si tous les groupes de la majorité viennent expliquer pourquoi on a mis tel banc dans tel quartier, parce que l'on parle quand même de l'arrondissement, cela devient un peu compliqué.

Je rappellerai juste pour terminer que dans tous les journaux d'arrondissement, sauf dans le 2^{ème} où, on ne sait pourquoi, l'opposition n'a pas le droit de parole, un espace d'expression quand il est réservé, ne l'est qu'aux élus de l'opposition ce qui paraît tout à fait logique et l'ensemble des groupes de la majorité ne va pas s'exprimer dans une publication de ce type-là.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur TOURNEBIZE.

J'ai préféré que M. TOURNEBIZE, rapporteur du dossier, présente tous les arguments pour que peut-être dans votre grande sagesse vous ayez évacué certaines choses et cela vous permette de passer au vote tout de suite.

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Je rejoins totalement la position de M. TOURNEBIZE sur l'expression pluraliste, à un moment il y a un Code

des Collectivités Territoriales qu'il convient de respecter et j'entends les arguments qu'il a pu développer notamment sur l'appartenance à une opposition. Je pense que quand on est élu sur une liste, on joue le jeu et quand on est élu en face dans l'opposition, on ne joue pas le jeu.

Je vous remercie et je me félicite de l'examen de ce nouveau règlement intérieur puisque je suis quand même un peu à l'initiative de la saisine. On avait vu fleurir pas mal de petits bulletins, bulletins internet, « Les Cheveux d'Or » qui existe depuis longtemps, une lettre à destination des sportifs, une lettre à destination des parents, mais je m'étonnais que dans aucun de ces bulletins, diffusés par internet ou sous format papier, l'opposition n'ait voix au chapitre et n'ait la possibilité d'exprimer un contre point de vue ou son point de vue tout simplement, voire le même point de vue si par extraordinaire nous étions d'accord.

Je vous faisais totalement confiance Monsieur le Maire sur la modification du règlement intérieur puisque vous m'aviez dit avoir pris en compte nos demandes. Je m'étonne juste d'une chose, mon étonnement est tardif et j'en suis désolé mais c'est cette confiance qui a fait que je ne me suis pas plongé dedans plus tôt, sur le fait que la modification de notre règlement intérieur ne porte que sur le bulletin internet. Cela me gêne un peu.

J'y vois deux possibilités. Soit les bulletins papier existant à savoir « Les Cheveux d'Or », la lettre des sports, la lettre éducation à destination des parents d'élèves, n'ont plus vocation à paraître et dans ce cas-là la modification du règlement intérieur telle qu'elle nous est présentée ne me contrarie pas. Si ce n'est pas le cas, cela me gêne parce que nous aurons encore une fois à le modifier si demain notre arrondissement veut rééditer des lettres papier, à moins qu'il n'y ait pas d'édition du Maire dans ces lettres papier, auquel cas le droit de

l'opposition selon le Code des Collectivités Territoriales ne s'appliquerait pas.

Je suis étonné que cela ne se limite qu'au support internet.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?

Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Je trouve un peu cavalier le fait que je doive attendre de présenter un amendement alors que la prise de parole est commencée puisque finalement tout a été dit sans que l'on puisse argumenter sur l'objectif de cet amendement.

Il faudrait peut-être revenir un peu à l'essentiel avant d'avoir les questions et les réponses faites par la même personne.

Effectivement puisque M. TOURNEBIZE a lu la partie de l'amendement qui va au-delà du Code Général des Collectivités Territoriales puisqu'il propose l'expression de l'ensemble des groupes politiques de la majorité et de l'opposition, je vais vous expliquer un peu de quoi il retourne. On a déjà discuté de ces choses-là à différents moments lorsque l'on avait évoqué la possibilité d'un journal d'arrondissement.

Nous souhaitons que tous les groupes politiques ayant des élus dans le Conseil du 8^{ème} arrondissement puissent avoir une tribune dans la lettre d'information électronique de la Mairie du 8^{ème} arrondissement de Lyon. Il s'agit d'une question pour nous très importante de démocratie.

La proposition actuelle qui suit à la lettre le Code, j'en suis bien d'accord, est que seuls les groupes d'opposition ont ce droit, c'est-à-dire les Républicains et le Front National, ce qui correspond au

minimum imposé par la jurisprudence.

Nous pensons que le 8^{ème} arrondissement avec ses 85 000 habitants pourrait ou devrait agir comme la Ville dans Lyon Citoyen ou comme la Ville de Paris dans ses publications d'arrondissement, c'est-à-dire que tous les groupes politiques aient droit à une tribune pour s'exprimer.

Nous avons été élus, certes sur les listes de la majorité, mais nous ne faisons pas partie de l'Exécutif. Le droit d'expression dans cette publication est donc important. Si l'amendement n'est pas adopté, cela voudrait dire que notre liste qui a recueilli près de 8 % des suffrages au premier tour des municipales de 2014, n'aurait aucun droit à l'expression.

Nous proposons que les tribunes soient ouvertes à tous les groupes politiques du Conseil municipal ayant des élus dans l'arrondissement, y compris ceux de la majorité, y compris le vôtre, et que la répartition se fasse suivant un modèle adopté dans Lyon Citoyen ou l'augmentation substantielle du nombre total de signes que nous vous proposerons, j'avais évoqué 12 000.

Il s'agit là d'un réel enjeu démocratique. Monsieur le Maire, au regard de cet enjeu de démocratie et de revendication de la place des arrondissements, nous vous remercions de faire voter cet amendement.

J'ai bien entendu les arguments de mon collègue Philippe TOURNEBIZE pour ce qui est de la place que cela pourrait prendre dans une Newsletter. En fait une publication électronique peut posséder une architecture qui règle nos problèmes puisque l'on n'est pas obligé d'avoir l'expression du groupe politique dans le déroulé de toutes les nouvelles. Avec un onglet qui apparaîtrait à un endroit, les concitoyens pourraient le consulter ou pas et à ce moment-là la quantité de tribunes qui peuvent se

trouver dans ces prises de position politique n'impacte pas et ne gêne pas la lecture des autres nouvelles qui concernent la vie quotidienne de l'arrondissement, l'emplacement des bancs et je pense aussi d'autres sujets qui peut-être intéressent nos concitoyens.

Autant on peut comprendre que dans un format papier la place ait une importance, mais sur une publication électronique où l'on est dans un domaine où on navigue de façon très fluide, j'ai un peu de mal.

Je comprends tout à fait que vous vouliez vous en tenir strictement au Code Général des Collectivités Territoriales. Il est vrai que c'est tout à votre avantage d'avoir une équipe qui, dans l'esprit de la majorité de la population, soit entièrement assimilée à un parti politique et que les autres composantes majoritaires de votre majorité n'apparaissent pas au grand jour. C'est de bonne guerre et je veux bien le reconnaître.

Néanmoins nous maintenons notre amendement et si nous devons procéder à un vote global du règlement intérieur, nous serions contraints à voter contre, mais s'il y a un vote séparé sur le 16^{ème} article, à ce moment-là on pourrait conserver notre vote pour, ce qui avait été le cas lorsque le règlement avait été initialement adopté.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Madame TAZDAIT.

Mme TAZDAIT.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Je trouve très bien qu'enfin nous puissions avoir une expression sur un support électronique ou papier au bout de deux ans de mandat parce que nous sommes souverains en tant qu'élus des citoyens lyonnais du 8^{ème} et je crois que c'est un respect de la démocratie qui se

normalise.

Je comprends moins pourquoi cela ne se fait que maintenant et à la demande de Stéphane GUILLAND et des Républicains, que je remercie d'avoir eu cette vigilance.

Pour le coup on va parler un peu communication parce que la politique, c'est le dialogue, communiquer, séduire, courtiser, convaincre, etc., et je crois que ce serait un bienfait pour la démocratie dans ces temps troubles où les citoyens sont en rupture avec la politique que notre service communication fasse aussi remonter et donne aussi l'image des élus de l'opposition qui travaillent. Vous savez, même quand on est dans l'opposition, on est engagé auprès des citoyens du 8^{ème}, on travaille et on fait avancer les dossiers avec vous, soit en contradiction en faisant avancer les dossiers, soit sous d'autres formes. Heureusement que nous sommes dans une période où on a d'autres moyens pour communiquer avec les citoyens.

Je ne connais pas l'impact exact de cette Newsletter, mais c'est le principe de la démocratie, les citoyens nous donnent beaucoup de signaux dans ce sens, c'est que l'on doit se respecter, on doit s'engager, on doit travailler et on doit tout faire savoir et savoir faire et la communication est un des piliers maintenant de la politique et c'est important de savoir la faire, pour tous et surtout ceux qui ont été élus par les citoyens.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?

Monsieur TOURNEBIZE ?

M. TOURNEBIZE.- Je vais répondre aux différentes interrogations de mes collègues.

Monsieur ODIARD, je crois que vous devez comprendre que cette Newsletter c'est un bulletin d'information et pas un bulletin

d'expression des groupes politiques et on ne va pas utiliser les trois quarts de cette lettre d'information à l'expression de chaque groupe politique. Cela doit rester lisible, cela doit rester abordable et cela doit respecter la finalité de cet outil.

Madame TAZDAIT, je vous rappellerai qu'il y a aussi une page Facebook de la Mairie du 8^{ème} sur laquelle les élus de l'opposition, lorsqu'ils sont présents dans les manifestations, apparaissent et sont même cités. Là-dessus, on n'a donc pas trop de leçon à recevoir. Je vous inviterai d'ailleurs à aller donner quelques leçons à votre collègue, M. BROLIQUIER, qui je crois fait partie du même mouvement politique que vous, qui lui ne donne pas la parole à l'opposition dans son journal, contrairement à ce que la loi exige. Allez lui donner quelques leçons de démocratie, ce sera bienvenu.

Enfin, Monsieur GUILLAND, sur les bulletins thématiques que vous avez évoqués, « Les Cheveux d'Or », etc., comme il s'agit de bulletins thématiques et afin d'éviter l'écueil que vous soulevez, dorénavant ces bulletins se borneront à être des bulletins d'information dans lesquels il n'y aura plus d'expression d'élus comme cela pouvait être le cas avant, sachant que c'était essentiellement le Maire qui faisait un éditorial. Nous veillerons à ce que cette pratique antérieure cesse.

M. LE MAIRE.- Madame TAZDAIT ?

Mme TAZDAIT.- On n'est pas en mal de visibilité, on n'est pas là pour être sous les projecteurs, mais j'ai vécu l'élection au mois de mars dernier où j'ai été zappée dans la liste des élus transmise par le cabinet ou la communication, je ne sais pas, au Progrès et aux médias.

Il y a 15 jours ou 3 semaines, j'ai été assimilée au groupe des Républicains, ce n'est pas une insulte, ce sont des amis, n'empêche que je suis Djida TAZDAIT, élue du groupe UDI. C'est bien que les

citoyens le sachent. S'il y a des malentendus et des confusions, c'est que la communication ne marche pas bien.

M. LE MAIRE.- Je vous rassure, je ne maîtrise pas encore l'écriture du Progrès !

D'autres demandes de parole ? *(Non)*.

J'entends bien tout ce que vous rapportez et si vous me permettez des paroles célèbres, pourquoi voulez-vous qu'à 67 ans je commence une carrière de dictateur ?

Je vais donc écouter ce que vous avez dit. Il y a 9 arrondissements, les règlements des Conseils d'arrondissements seront les mêmes dans les 9 arrondissements, on ne va pas faire des particularités d'un arrondissement à l'autre.

J'entends bien ce que vous dites et je comprends tout à fait. On verra si on continue qu'il y ait un mot du Maire sur « Les Cheveux d'Or » ou sur d'autres journaux, que l'on puisse donner son avis. Je pense que c'est la démocratie, il faut que l'on aille dans ce sens-là. Il faut que l'on garde la lisibilité parce que l'on ne va pas dire que trop d'informations pourraient tuer l'information, mais il faut qu'à la sortie il nous reste de la place pour donner les informations à nos concitoyens plutôt que de donner la parole à tous les partis politiques. Il faudra raison garder.

Je vais mettre ce rapport aux voix tel qu'il est. Je m'engage auprès de la Ville de Lyon à faire remonter ce que vous m'avez demandé parce que je partage ce que vous dites et pour que l'on fasse évoluer.

Peut-être Madame TAZDAIT que cela va nous amener encore plus loin car d'ici que tout le monde se mette d'accord, on sera à la fin du mandat, mais si la démocratie permet d'avancer, ce sera bien.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? 2 voix. Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

8. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 476 077 euros – Opération : acquisition en VEFA de 43 logements (32 logements PLUS et 11 logements PLAI) situés rue Audibert Lavirotte à Lyon 8^e

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Dans l'objectif de réaliser une acquisition en VEFA de 43 logements (32 logements PLUS et 11 logements PLAI) situés rue Audibert Lavirotte, la SAHLM Alliade Habitat sollicite la Ville de Lyon pour une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % afin de souscrire 4 emprunts pour un montant total de 2 476 077 €.

La surface prévisionnelle de cette opération est d'un peu plus de 2 673 m². Alliade Habitat s'engage à réserver 3 % de cette surface habitable en contrepartie de la garantie précitée.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur cette garantie d'emprunt ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. Lyon 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 7^e, 8^e, 9^e – Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social – Adaptation du montant de l'opération 69059005, affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3 « Habitat PEP 2015-2020 », programme 00016 et attribution de subventions – Autorisation de signature des conventions

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Ce rapport concerne bien la contribution de la Ville de Lyon à participer à la production de logements conventionnés. Cet objectif s'inscrit d'ailleurs dans les actions du programme local de l'habitat et de l'engagement triennal 2014-2016, délibéré lors du Conseil municipal de décembre 2014.

C'est dans le cadre de la politique de la Ville en faveur de l'habitat que ces participations financières sont accordées par la Ville de Lyon aux organismes HLM et associations habilitées, permettant ainsi de nouvelles opérations de logements conventionnés et participant de ce fait à l'équilibre de son territoire.

Il vous est proposé d'accorder de nouvelles subventions d'un montant total de 3 390 775 € afin de produire 1 284 logements. Bien sûr en contrepartie les organismes HLM s'engagent à réserver une partie de leur surface à la Ville de Lyon.

Sur notre arrondissement, nous sommes concernés par 6 opérations :

- ICF sud-est Méditerranée pour 2 opérations au 3 et au 11 rue Auguste Chollat : au n° 3, 2 logements en PLUS pour un montant total de 6 844 € et au n° 11, 6 logements (5 en PLUS et 1 en PLAI) pour un montant de 13 463 € ;

- Lyon Métropole Habitat pour 4 opérations au 25 rue Paul Cazeneuve, 11 logements en VEFA (3 en PLAI et 8 en PLUS) pour un montant total de 62 340 €, au 90-94 rue Marius Berliet, 9 logements (3 en PLAI et 6 en PLUS) pour 18 480 €, au 29 rue Professeur Nicolas, 100 logements en VEFA, les 100 en PLAI, pour 91 413 €, au 29 rue Professeur Nicolas, 253 logements en VEFA (6 en PLUS et 247 en PLS) pour 5 460 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de donner votre accord en les adoptant.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme j'ai eu l'occasion déjà de m'en féliciter au dernier Conseil d'arrondissement, on arrive à force de ténacité à avoir des chiffres un peu plus précis, ce qui n'est pas désagréable.

Suite à la commission urbanisme, j'ai pu avoir communication du taux précis de chaque IRIS dans lequel ces opérations étaient réalisées. Ce que l'on supputait depuis de nombreuses années se produit plus ou moins.

Si on fait un calcul rapide sur les 1 240 logements que l'on nous propose de soutenir aujourd'hui par la Ville de Lyon, il y en a un peu moins de la moitié qui sont dans des IRIS où le taux SRU est inférieur à 25 % donc le rééquilibrage en est très loin et quand je dis à longueur de Conseils municipaux ou métropolitains que le seul objectif de Gérard COLLOMB en termes de logement social est de faire du chiffre, on en a une confirmation.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Si on fait un petit focus 8^{ème}, ce qui est un peu ce qui nous intéresse ici plus que l'ensemble de la Ville, si on fait abstraction de l'opération du CROUS à Mermoz qui est une opération un peu atypique puisque c'est une résidente étudiante CROUS, on est exactement dans le même type de proportion. Je trouve dommage que l'on ne fasse pas plus d'efforts pour rééquilibrer notre ville.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?
(Non).

Comme Madame SAKER vous l'a dit et comme vous venez de le dire également, c'est l'opération du CROUS qui fait que l'on a 100 logements au même endroit, plus 253. Les autres, c'est 2, 6, 11, 9. Sur le millier d'appartements qui sera fait cette année sur le 8^{ème} arrondissement, le pourcentage n'est pas élevé.

Je suis d'accord avec vous, la loi est ce qu'elle est, les arrondissements ne sont pas reconnus comme une ville à part entière et comme dans le 8^{ème} arrondissement il y a plus de place que dans le 1^{er} et dans le 2^{ème}, c'est plus facile de construire et c'est ici que ces immeubles sont construits puisque, comme on a l'habitude de le dire depuis un certain nombre d'années et qu'il faudrait que tout le monde comprenne bien, c'est que d'ici l'an 2030 nous serons entre 150 000 et 200 000 de plus sur la Métropole.

Il faudra que ces personnes naissent, il faudra les instruire, les loger, les nourrir, les soigner, etc., mais il faudra surtout qu'elles aient un logement. Comme 80 % de ces 150 à 200 000 seront sur Lyon et Villeurbanne, Gérard COLLOMB ne fait pas que du remplissage, il a surtout fait que la Métropole soit très dynamique et

qu'un certain nombre de personnes viennent habiter dans notre Métropole et notre ville.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Vote à la majorité.

10. Attribution d'une subvention de fonctionnement général, approbation et autorisation de signature d'un protocole d'accord avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Juste pour rappeler que c'est par délibération du 19 janvier 2015 que le Conseil municipal a approuvé et autorisé la signature des conventions cadres avec les 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon.

Comme vous le savez, les centres sociaux de Lyon sont gérés par des associations qui bénéficient d'un agrément accordé par la Caisse d'Allocations Familiales, sous réserve que leurs projets associatifs remplissent les critères requis.

Par délibération du 9 juillet 2015, la signature d'un protocole d'accord avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour le financement des centres sociaux a été approuvée et autorisée.

Dans le but de poursuivre notre engagement, je vous propose, mes chers collègues, d'accorder à la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône une subvention de fonctionnement général d'un montant total de 711 318 € et d'approuver le nouveau protocole d'accord.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements Petite Enfance

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Comme vous le savez, les associations gestionnaires d'équipements Petite Enfance contribuent au renforcement des dispositifs d'accueil des enfants sur notre territoire et participent fortement à la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention cadre et une convention d'occupation temporaire pour une valeur locative de 97 900 € pour la Mutualité Française du Rhône et la structure Andrée Roux.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de l'adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. Attribution d'une subvention d'investissement de 130 000 euros à GrandLyon Habitat pour l'aménagement des locaux de la Maison de Santé Pluri-professionnelle des Etats-Unis à Lyon 8e

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Le Pôle de santé des Etats-Unis qui existe depuis 5 ans réunit les professionnels de santé libéraux dans une optique de travail

pluridisciplinaire.

Les Maisons de Santé se trouvent donc au carrefour des besoins des professionnels de santé, de la population et des pouvoirs publics. Elles permettent de favoriser des coopérations, d'optimiser le temps médical et de répondre aux craintes d'isolement de jeunes médecins. Elles permettent également d'apporter une meilleure réponse en termes de parcours, de continuité et de qualité de prise en charge des patients.

Aussi, la création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle dans le quartier des Etats-Unis permettra de répondre d'une part, aux difficultés d'accès aux soins et, d'autre part, aux besoins des professionnels de santé en leur permettant de s'investir auprès des habitants de ce quartier.

En regroupant différents praticiens, médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, la MSP des Etats-Unis proposera une offre de soins globale et accessible financièrement sans dépassement d'honoraires.

Trois avantages se profilent donc sur cette Maison de Santé Pluri-professionnelle :

- un bénéfice pour le patient et une satisfaction des pouvoirs publics par le maintien d'une offre de soins dans ce quartier,
- un bénéfice pour les médecins et les autres professionnels, avec le confort et la sécurité de l'exercice,
- un bénéfice pour tous, patients et médecins, individualité et collectivité, par l'amélioration de la qualité des pratiques et des soins.

Ce projet va donc se concrétiser avec la construction d'un immeuble sur l'îlot Leynaud-Bonnefond comprenant des logements et l'installation de la MSP au rez-de-chaussée sur une superficie d'environ

600 m².

Je vous propose, si ces dispositions vous agréent, de soutenir ce projet de santé publique et d'autoriser le Maire à signer une subvention d'investissement de 130 000 € à GrandLyon Habitat pour l'aménagement des locaux de la Maison de Santé Pluri-professionnelle sur le quartier des Etats-Unis.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur TOURAINE.

M. TOURAINE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voulais simplement transmettre la satisfaction des habitants du quartier des Etats-Unis. Certes, dans la ville de Lyon il n'y a pas de désert médical, mais il est vrai qu'il peut y avoir dans toutes les grandes villes des répartitions variables des installations de médecins. La meilleure prévention d'une aggravation d'inégalité d'accès selon les parties du territoire de l'agglomération, c'est justement ces implantations de Maisons de Santé Pluri-professionnelle.

Mme RUNEL pourrait mieux décrire que moi le projet de deux de ces Maisons, l'une aux Etats-Unis, l'autre à Mermoz et le complément qu'il y aura même dans le quartier des Etats-Unis par l'installation d'un cabinet libéral de médecins.

Je pense qu'il faut bien que l'on réalise que l'on est en train de subir une mutation intéressante. Nous sortons de la phase qui a précédé pendant les tous derniers siècles, où les médecins s'installaient individuellement. Le médecin de famille était seul dans son cabinet et il s'occupait, en prenant d'ailleurs à l'époque souvent des gardes, de la santé d'un territoire autour de lui.

Aujourd'hui, de la volonté des nouvelles générations de médecins et de l'intérêt de l'exercice d'une médecine moderne et pour le bénéfice des malades, ce sont des regroupements qui s'organisent dans lesquels il y a non seulement des médecins, mais plusieurs professions paramédicales, qui offrent des soins de qualité, curatifs, mais aussi des éducations à la santé, à la thérapeutique, des éléments sur la prévention pour maintenir un bon état de santé.

Tout cela en définitive représente une véritable mutation et quelque chose qui va vraiment se mettre en place au bénéfice des populations et les gens s'en rendent très bien compte puisque l'on entend déjà des personnes qui attendent avec impatience le développement de ces Maisons qui, pour l'ensemble du territoire français, vont représenter la solution à ces grandes inégalités de répartition sur le territoire.

Lyon innove, Lyon est parmi les villes qui le développent avec le plus de volonté. Dans le 8^{ème} arrondissement deux de ces Maisons, c'est très bien et cela pourra offrir des conditions avec un choix entre plusieurs médecins pour les patients de voisinage et des compléments, infirmières, kinésithérapeutes, autres professions paramédicales.

Je crois que l'on continuera à avoir toujours une offre de soins qui se trouve à la pointe des techniques, des capacités, des possibilités de la médecine moderne.

Merci à Mme RUNEL de bien gérer ces dossiers pour les habitants du 8^{ème}.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur TOURNEBIZE ?

M. TOURNEBIZE.- Juste un complément à ce que vient de

dire Jean-Louis TOURAINE. Il dit qu'il n'y a pas de désertification en milieu urbain, malheureusement le quartier des Etats-Unis c'est un peu la Creuse si l'on regarde bien. On a encore deux cabinets qui ferment avenue Pressensé, un autre avenue Paul Santy si mes informations sont bonnes et donc on voit là toute l'importance qu'il y avait de l'implantation de cette Maison de Santé Pluri-professionnelle ainsi que de celle de Mermoz.

Cela a été un travail de longue haleine, cela fait 7 ans que l'on travaille sur cette affaire-là. Je rajouterai, dans le sens de ce que vient de dire Jean-Louis TOURAINE, qu'il est envisagé également, les choses ne sont pas tout à fait bouclées mais en bonne voie quand même, un regroupement de médecins et d'autres activités médicales, côté sud du quartier des Etats-Unis, dans l'ancienne MDR rue Tavernier. On a bon espoir que les choses se finalisent sur ce dossier-là, ce qui nous ferait deux pôles médicaux conséquents de chaque côté de la rue Beauvisage. Je pense que c'est effectivement d'une importance capitale.

M. LE MAIRE.- Madame BURILLON ?

Mme BURILLON.- Je soutiens complètement cette création des Maisons médicales, j'espère même qu'un jour elles pourront devenir des Maisons médicales universitaires pour pouvoir aussi former les futurs médecins à cet exercice qui va devenir bientôt très répandu. Il n'y aura effectivement plus de médecins seuls, du fait de la modification de nos nouveaux médecins qui sont très féminins également et donc qui travaillent sur des temps beaucoup moins longs que nos aînés.

Malheureusement on va quand même avoir du mal à recruter des médecins, même pour ces Maisons dans les 5 années qui arrivent et il va falloir se mettre en relation avec les universités pour pouvoir vraiment collaborer et que l'on puisse faire des filières et arriver directement dans les endroits où il y a le plus de pénurie. Le 8^{ème}

arrondissement est un endroit où il y a le plus de pénurie et il y a de la pénurie à Lyon, on le ressent vraiment en médecine générale et dans beaucoup de spécialités.

Il va donc falloir trouver des médecins et il va falloir se mettre en bonnes relations pour pouvoir avoir des filières d'accès rapides. Sinon c'est très bien, évidemment.

M. LE MAIRE.- Dans un premier temps les médecins sont trouvés puisque ce sont eux qui nous ont accompagnés dans le projet, mais c'est vrai que vous soulevez un vrai problème pour après.

Géographiquement cette Maison est plutôt bien située puisque ce sera à l'angle de T4 et de T6, donc facile d'accès pour les patients.

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Deux remarques sur ce dossier. Bien évidemment on le soutient et on se félicite de l'installation, comme vous l'avez dit, plutôt bien placée et absolument indispensable dans ce quartier.

Pour corroborer ce que disait notre collègue Philippe TOURNEBIZE, il y a un chiffre qui m'a très clairement frappé lors de l'examen de ce dossier en commission la semaine dernière, c'est que sur le quartier on est bien évidemment avec un taux de médecins qui est largement inférieur à celui de la ville de Lyon et surtout sur les médecins implantés sur le quartier des Etats-Unis, nous avons aujourd'hui 30 % des praticiens existant susceptibles de prendre leur retraite dans les 3 ans qui viennent.

C'est un chiffre qui doit interpeller et cette Maison médicale est une solution pour effectivement freiner cette désertification médicale et comme l'a dit notre collègue, Carole BURILLON,

accompagner les nouvelles pratiques médicales et en particulier ces pratiques collectives qui, de plus en plus, s'imposent.

Une digression sur ce dossier, on parlait il y a quelques minutes, Monsieur le Maire, de logements sociaux, au-dessus de cette maison médicale il y aura 28 logements et je voulais me féliciter que GrandLyon Habitat ait pris la décision dans ce quartier déjà fortement social de ne pas construire de logements sociaux, mais de monter un programme d'accession à la propriété.

J'ai de temps en temps l'impression de ne pas prêcher que dans le vide et quand les choses avancent dans le sens qui me semble le bon sens, il faut aussi le souligner et c'est le cas sur cette opération.

M. LE MAIRE.- Vous faites bien de le rappeler, surtout quand c'est un projet qui dure depuis 4 ou 5 ans où vous n'étiez pas élus et donc nous avons proposé déjà cette solution. On veut bien que vous pensiez comme nous !

Madame BACHAR-HIMEUR ?

Mme BACHAR-HIMEUR.- Pour abonder dans ce sens, en termes de programmes GrandLyon Habitat dans le 8^{ème} en accession à la propriété, on a aussi plusieurs bâtis dans la ZAC de Mermoz nord. Dans le 8^{ème}, on ne fait pas que du logement social et j'y veille. Je voulais juste le rappeler.

M. LE MAIRE.- Madame RUNEL ?

Mme RUNEL.- Pour finir sur une note positive, il y a effectivement énormément de médecins qui vont prendre leur retraite et qui vont quitter ce quartier-là, donc une grande difficulté de recruter des médecins mais la Ville de Lyon est engagée depuis plusieurs mandats dans cette dynamique pour la création vraiment d'une politique de santé publique et la Mairie du 8^{ème} a été véritablement identifiée comme un

acteur et un partenaire pour l'implantation des nouveaux médecins.

On est déjà contactés par plusieurs médecins que ce soit des médecins généralistes, des sages-femmes, des infirmières, qui contactent directement la Mairie du 8^{ème} pour prendre contact avec des médecins qui sont engagés dans des Maisons de Santé ou dans des cabinets médicaux, qui restent des cabinets libéraux, mais avec un engagement de ne pas procéder à des dépassements d'honoraires et d'avoir une ouverture vers un public en difficulté et offrir une offre de soins qui soit à la fois diversifiée mais aussi pratiquer des animations ou aller vers. Ce sont de nouvelles pratiques qui sont assez intéressantes et qui sont de plus en plus développées dans le 8^{ème}. On commence donc à être identifiés et contactés par des médecins qui souhaitent s'installer avec d'autres collègues médecins.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Madame TAZDAIT.

Mme TAZDAIT.- Evidemment, favorable à toute cette dynamique de mutualisation et d'optimisation des moyens et par nécessité. La réserve de Mme BURILLON, il faut la prendre au sérieux, on a quand même des verrous qui ne sont pas déblocables localement. C'est vrai qu'il faut une moyenne de 10 ans pour former un médecin et l'anticipation n'est pas toujours la vertu des politiques. C'est donc bien d'avoir cette vigilance sur la réserve qui a été exprimée.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Je ne voudrais pas être le seul médecin de cette assemblée à ne pas prendre la parole.

Cette histoire de médecins insuffisants, Jean-Louis Touraine ne va pas me contredire, j'ai siégé pendant plusieurs décennies

dans les conseils de fac, j'ai siégé dans de nombreuses commissions de l'université Lyon I et seul pratiquement à cette époque je me suis battu, et je me suis fait insulter par certains collègues, en demandant de desserrer le *numerus clausus* qui bride quand même le nombre de médecins qui vont être formés. On m'a opposé des arguments que je ne dirai pas ici, mais qui n'étaient pas à mon avis très honorables.

C'est donc un problème, comme le faisait remarquer Mme BURILLON, qui doit être également soumis dans le cadre de l'université. Tant que l'on n'aura pas débloqué un peu ce *numerus clausus* et que l'on n'aura pas tout mélangé comme on l'a fait actuellement toutes les professions dans une première année où les étudiants sortent parfois en ne sachant pas très bien où ils vont se diriger, je crois que là aussi il y a des réformes importantes à faire.

M. LE MAIRE.- Certainement.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (*Non*).

C'est un beau projet pour le 8^{ème} arrondissement, on essaie d'être un peu pionnier. Il y a toute une génération qui pour la moindre grippe allait à l'hôpital et à cette époque-là, cela ne favorisait pas l'installation de médecins généralistes.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16 Approbation d'une convention avec l'Education Nationale organisant l'intervention des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit de l'approbation d'une convention entre l'Education

Nationale et la Ville de Lyon pour les activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Comme vous le savez c'est bien l'Education Nationale qui a en charge l'enseignement des enfants au sein des écoles publiques maternelles et élémentaires.

La Ville de Lyon possède un certain nombre d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) et donc il vous est proposé une convention afin de les mettre à disposition de l'Education Nationale pour leur permettre d'accompagner les enseignants, essentiellement sur des activités du style natation, patinage, gymnastique, escrime et rugby.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17 Questions diverses

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions diverses ?

Mme AUZIAS.- Je vais intervenir sur deux points.

Tout d'abord, je me fais l'écho des habitants des Etats-Unis qui sont très inquiets suite aux différentes incivilités qu'il y a dans ce secteur, entre autres les voitures volées et différentes dégradations.

Ensuite je vais revenir à mon sujet favori cette période concernant les transports et là je ne vais plus parler du C23 et du C25, mais du T6. Le prolongement du T6 au niveau des Etats-Unis fera apparemment disparaître pas mal de places de parking et c'est vrai que les personnes sont inquiètes parce qu'elles ne sauront plus trop où garer

leur voiture.

Je sais qu'il y a eu une réunion du CIL lundi à laquelle je ne pouvais pas être présente mais j'en ai eu des échos et c'est pour cela que je tenais à en parler maintenant.

M. LE MAIRE.- D'autres questions diverses ? *(Non)*.

Pour les problèmes d'incivilité, Monsieur PEREZ.

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Concernant les incivilités qui ont lieu sur le quartier des Etats-Unis des opérations coordonnées entre la police nationale, municipale ainsi qu'avec les bailleurs sociaux, tel que GrandLyon Habitat, ont lieu régulièrement. Les dispositifs ont été exposés au Conseil de quartier il y a une quinzaine de jours.

M. LE MAIRE.- Pour ces problèmes d'incivilité, on le voit sur le marché, quelque chose aussi qui devient insupportable c'est le mono roue, des motos qui passent sur les trottoirs à vive allure, qui se mettent en danger et qui mettent en danger les personnes qui sont sur les trottoirs.

Comme vous le savez la police nationale ne peut pas trop intervenir à ce moment-là, pour la bonne raison que si elle le fait il y aura forcément accident. Par contre, elle demande à la population de signaler. On le répète à chaque fois, si vous craignez que la police aille vous voir chez vous pour savoir si c'est bien vous qui avez signalé quelque chose, bien qu'ils n'agissent plus comme cela, il faut nous donner l'information à nous, Mairie du 8^{ème}. M. PEREZ est tous les jours en contact avec la police nationale et municipale.

Par exemple si vous voyez untel qui range sa moto quand il a fini tous ses rodéos, il faut appeler la Mairie du 8^{ème} en disant qu'à tel

endroit une personne qui fait des rodéos range sa moto. A ce moment-là on donnera l'information à la police et cela permet de régler le problème en amont et à un moment où ce n'est pas dangereux.

Il y a d'autres problèmes d'incivilité et depuis des années le 8^{ème} arrondissement souffre un peu d'effectifs, c'est vrai depuis des décennies. On le regrette profondément. Cela fait très longtemps aussi que nous avons demandé des locaux plus vastes pour pouvoir accueillir plus de policiers, mais cela ne permettra pas de résoudre tous les problèmes. On n'aura jamais un policier derrière chaque personne et d'ailleurs ce serait embêtant car après il faudrait des policiers derrière les policiers.

Pour ce qui concerne le T6, en général Madame AUZIAS quand on crée des lignes de transport, c'est pour que les gens prennent le transport et prennent moins leur voiture. On est passé d'un taux de 55 % à 47 % de part de voitures dans Lyon et maintenant il y a des gens qui n'ont plus de voitures, ils ont vu que ce n'était plus la peine d'avoir une voiture en ville. Ce taux descend donc d'année en année.

Normalement, il y aura donc moins besoin de parking. Ce qui vous inquiète, car je sais où le T6 va poser problème, il y a un lieu qui est très commerçant, Beauvisage, et les commerçants s'inquiètent pour le nombre de stationnements.

Je rappelle qu'en face il y a quand même la place des Etats qui n'est pratiquement jamais utilisée, sauf les jours de marché bien sûr, et il y a un parking extraordinaire où l'on peut garer au moins 150 voitures. Si tous les commerces avaient 150 places de stationnement devant chez eux, dans le 8^{ème} arrondissement et ailleurs, à mon avis ils seraient très contents.

On entend, on fait en sorte de garder un maximum de

stationnements avec le T6, mais le T6 pour commencer ce sera 24 000 personnes par jour donc on voit aussi l'intérêt de ces 24 000 personnes.

S'il n'y a plus de questions diverses, je vais vous remercier pour votre participation et je vais lever cette séance en vous souhaitant une très bonne soirée.

(La séance est levée à 20 h 15).